



## NOTE DE SYNTHÈSE N°9

**OBJET : APPELATION VOIES NOUVELLES-PRÉCISIONS SUR LA DÉLIBÉRATION 2023/04/04/02**

**RAPPORTEUR : Monsieur SAUGUES**

### **EXPOSÉ**

Lors de la séance du 4 Avril 2023, le conseil municipal a adopté la nomination d'une voie nouvelle au sein du lotissement Lamarque. Pour des raisons de lisibilité/visibilité, il est plus opportun d'appeler 2 voies, à savoir :

- Rue des Mazets depuis la route de la baume
- Rue de Jonqueyrolle depuis la rue des mimosas.

Il y aura une jonction entre les 2 rues.

### **PROPOSITION**

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu le code de la voirie routière,  
Vu la délibération 2023/04/04/02 du conseil municipal de Poulx,  
Considérant l'avis émis par le pré conseil le 27 Juin 2023,

Il est proposé au conseil municipal :

- **DE RAPPORTER** la délibération 2023/04/04/02 du conseil municipal de Poulx,
- **D'APPELER** les voies nouvelles,
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.